

GARANTIE BANCAIRE

QUEL EST SON OBJECTIF ?

La garantie accordée par le FOES couvre des prêts sollicités pour répondre à deux types de besoins :

- Besoins en fonds de roulement
- Financement d'investissement

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

- Toutes entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire sous statut associatif, coopératif, mutualiste ou fondation.
- Les entreprises employeuses de l'Insertion par l'Activité Economique et Entreprise adaptée sous statut commercial.

QUELLE EST LA PROCEDURE ?

- **Dépôt d'une demande** auprès d'Aquitaine Active. Expertise et accompagnement financier par le Fonds Territorial
- **Décision** d'un comité d'engagement
- **Etablissement de la notification de garantie** par France Active Garantie (FAG)
- **Mise en place de la garantie et du suivi** pendant les premières années

QUELLES SONT SES CARACTERISTIQUES ?

Le FOES garantit des prêts répondant aux critères suivants

Durée du prêt

Entre **2 ans à 7 ans**

Montant des prêts

5 000 € minimum. Pas de montant maximal

Taux de couverture du prêt par le FOES

- 50 % du prêt bancaire
- Le montant garanti et limité à 100 000 €

Coût pour l'entreprise

Le coût total de la garantie s'élève à 2,5% du montant garanti

Les cautions personnelles sur les prêts garantis par le FOES sont exclues.

Au cas où une autre garantie serait mobilisée en plus du FOES, la quotité maximale des deux garanties est limitée au plus à 80%, l'établissement prêteur conservant, dans tous les cas, au moins 20% du risque. L'établissement prêteur peut néanmoins prendre des garanties réelles sur les biens financés par le prêt

VOTRE INTERLOCUTEUR



AQUITAINE ACTIVE
FINANCEUR SOLIDAIRE POUR L'EMPLOI

Siège Aquitaine Active

111 Cours du Maréchal Gallieni - 33000 Bordeaux
tel : 05.56.24.56.79

Antenne Sud de la Région

Espace technologique Jean Bertin - 23 rue Hélène Boucher
40220 Tarnos
tel : 05.31.51.52.44

Antenne Dordogne

77 rue Alphée Maziéras - 24000 Périgueux
tel : 05.47.74.50.31



Membre du réseau
FRANCE ACTIVE

Partenaires

